



Avis presse : ouverture de la seconde phase de concertation concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Communes Bouzonvillois Trois Frontières

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) sera bientôt arrêté à l'automne prochain par le Conseil Communautaire. Quatre années de travail avec l'ensemble des acteurs locaux, et notamment les 40 communes de la CCB3F, ont permis de dessiner une stratégie commune de développement résidentiel, économique et environnemental. Celle-ci s'inscrit dans les objectifs affichés par l'Etat et le Conseil Régional Grand Est en matière de maîtrise de la consommation foncière, qui a conduit les élus communautaires et municipaux à fixer une ligne de crête à ne pas dépasser.

Cette ambition collective se traduit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI et dans ses documents réglementaires, à savoir le plan de zonage et le règlement écrit. C'est à partir de ces deux documents que seront instruits les futurs permis de construire, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme et les permis d'aménager. Comme pour PADD, une phase de concertation est programmée au mois d'octobre. Elle a pour objectif de recueillir la position et les remarques des habitants sur les choix faits par les élus.

8 réunions publiques seront proposées à la population. Celles-ci se dérouleront sur l'ensemble du territoire :

Le lundi 7 octobre à 18.00 à la salle des mariages de la mairie de Rettel

Le mercredi 9 octobre à 18.00 à la salle des fêtes de Kerling-lès-Sierck

Le vendredi 11 octobre à la salle des fêtes de Manderen-Ritzing

Le Lundi 14 octobre à la salle des fêtes de Grindorff-Bizing

Le mercredi 16 octobre au foyer de Bibiche

Le lundi 21 octobre à la salle des fêtes Guerstling

Le mercredi 23 octobre à la salle des fêtes de Vaudreching

Le lundi 28 octobre à la salle des d'Ebersviller

En amont de ces huit réunions, vous pourrez consulter, à partir du 27 septembre, sur une plateforme numérique, à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5581>, les plans de zonage et le règlement écrit du projet de PLUI. Vous pourrez également formuler vos remarques sur un registre dématérialisé qui sera ouvert à cette occasion. Vous pourrez également adresser vos observations et propositions, par écrit, par courrier électronique à l'adresse suivante concertation-publique-5581@registre-dematerialise.fr.

Ces documents seront par ailleurs consultables dans vos Mairies aux heures d'ouvertures. Un registre de concertation ouvert depuis le lancement de la procédure PLUI, y est mis aussi à votre disposition.

Armel Chabane

Président

Alain Pierrot

Vice-président